

Nos. 3 et 4.—*La proportion de la dette totale du Canada, créée pour les fins locales de la province d'Ontario et de la province de Québec, respectivement.*—Ces différentes proportions sont établies dans les cédules ci-jointes, et marquées B pour la Province d'Ontario, et C pour la province de Québec.

No. 5.—*Proportion de l'actif d'après la cédula 4, appartenant aux provinces d'Ontario et de Québec, respectivement.*—Ces différentes proportions sont énoncées dans les cédules ci-annexées, et marquées D pour Ontario, et E pour Québec.

No. 6.—*Division de l'excédant de la dette, au-delà de \$62,500,000, entre les provinces d'Ontario et de Québec.*

L'excédant de la dette, au-delà de \$62,500,000, étant porté, dans l'estimation d'Ontario, à \$10,539,553.92, la province d'Ontario soumet aux arbitres ses vues quant à la manière de partager ce surplus.

D'après les cédules B et C, indiquant les dettes créées pour des fins locales dans les provinces d'Ontario et de Québec, le montant de ces dettes est de \$17,735,579.52, dont \$9,833,733.33 appartiennent à la province d'Ontario, et \$7,901,046.19 à la province de Québec; et la province d'Ontario consent à ce que la part qu'elle devra assumer sur l'excédant de la dette, au-delà de \$62,500,000, soit déterminée, en la mettant à sa charge, dans la proportion soit de sa dette créée pour des fins locales dans l'excédant, soit de la population des provinces respectives de Québec et d'Ontario, d'après le dernier recensement, ou bien répartie suivant la valeur de l'actif de Québec et d'Ontario, capitalisé à 6 pour cent, au taux moyen de l'intérêt qu'il a produit durant les dernières quatre années et demie; l'intérêt ne devant pas excéder 6 pour cent, là où la moyenne aurait été plus grande que 6 pour cent. Le résultat de chacun de ces modes proposés par la province d'Ontario comme base de l'arbitrage, serait comme suit :

No. 1.—*Proportions des dettes locales.*

Dettes d'Ontario et de Québec pour des fins locales.....	\$17,735,579 52
Dette locale d'Ontario.....	9,833,733 33
Detto locale de Québec.....	7,901,046 19
Excédant de la dette du Canada.....	\$10,539,553 92

Comme toute la dette locale..... \$17,735,579 52
 Est à l'excédant de la dette..... 10,539,553 92
 De même la dette locale d'Ontario..... 9,833,733 33
 est au montant de la dette du Canada, qu'Ontario devra ultérieurement supporter, aussi bien que Québec; donnant les résultats suivants:

	Total des dettes locales.	Excédant de la dette.	Dette locale.	Résultat.
Ontario.....	\$17,735,579 52	\$10,539,553 92	\$9,833,733 33	\$5,845,416 01
Québec.....	\$17,735,579 52	\$10,539,553 92	\$7,901,046 19	\$4,694,137 91

Ce qui rend la province d'Ontario responsable de \$5,845,416.01, et la province de Québec de \$4,694,137.91.

No. 2.—*Proportions de la Population.*

La population des provinces d'Ontario et de Québec, d'après le dernier recensement de 1861, donne les chiffres suivants: Ontario, 1,396,091; Québec, 1,111,566, ou une population totale de 2,507,657. Si ceci sert de base aux opérations de l'arbitrage, la situation sera celle-ci :

Population totale	2,507,657
“ d'Ontario	1,396,091
“ de Québec.....	1,111,566
Excédant de la dette.....	\$10,539,553 92

Et cet
comme la
dette, qui
suitants :

Ontario....
Québec....
Ce qu
de Québec

No. 3
total de l'm
étant de \$
D et E ci-a
dant les d
D et E, c
montant t

Si on
Total de l'
Actif capit
Actif capit
Excédant c

Et la p
de chaque p
porté par

Ontario....
Québec.....

Ce qui
de Québec
La pro
autre base
et les raison

No. 1.—
Canada, \$17
sur cette so
\$62,500,000
à partager ;
cette somm
proportion
ont elle for

No. 2.—
sur la popu
Canada, et
destinées a
principe du
population,

No. 3.—
de l'arbitrag
On a cepen
cet actif pr
dette, et éta
établir la va
demio, antér